



Régime social indépendant, entreprise de nettoyage

Par Visiteur

Bonjour,est il normal,quand temps que salarié à plein temps et ayant ouvert mon entreprise de nettoyage depuis 2005,je sois obliger de cotiser à plein tarif à la rsi,alors que je cotise déjà à la sécurité social.Si non,quelle sont les démarches à effectuer.

Sincère salutation

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,est il normal,quand temps que salarié à plein temps et ayant ouvert mon entreprise de nettoyage depuis 2005,je sois obliger de cotiser à plein tarif à la rsi,alors que je cotise déjà à la sécurité social.Si non,quelle sont les démarches à effectuer.

Oui, c'est normal dans la mesure où il s'agit de deux régimes distincts fonctionnant sous le principe de répartition. Vous payez donc les cotisations sociales salariales sur le montant de votre salaire brut, et des cotisations sociales libérales sur le montant de votre activité indépendante.

Très cordialement.